

Avance sur héritage en hoirie

Par Xris42, le 06/06/2015 à 18:39

Bonjour,

Mon épouse a bénéficié il y 20 ans en donation en avance d'hoirie d'un terrain, sur lequel nous avons construit une maison. Aujourd'hui les parents de mon épouse souhaite régler leur succession (maison+terrains). Le frère de mon épouse récupérera la valeur de notre terrain à sa valeur actuelle, ce qui semble normal, et réclame en plus un dédomagement pour les 20 ans pendant lesquels nous avons eu la jouissance du bien. Cela est-il légal? merci de votre réponse.